



## Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 1er juillet 2021

Ouverture de la réunion. Le 1er juillet 2021 à 9 h 00, en présentiel et visioconférence.

Présents. Julien BAUDRY, Alexandre BERRED, Pierre CALKA, Brigitte DIARRA, Gaël DIAS, Arnaud DUCROT, Tanguy GERNOT, Nicolas LANGLOIS, Bernard LECLERC, Carole LE GUYADER (représentant Nicolas FORCADEL), Gilbert LEVITT, Olivier LEY, Irmand MIKIELA, Ayoub OTMANI, Philippe PAREIGE, Mathieu POULIQUEN, Éric RICARD, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE, Timothée SCHMODERER, Yiyi XU, Cecilia ZANNI-MERK, Bruno ZANUTTINI.

### Points à l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil du 28 janvier 2021
- Représentants doctorants
- Étude des candidats à une allocation RIN
- Étude des candidats à une allocation HAISCoDe
- Allocations des établissements
- HCÉRES
- Composition du conseil
- Informations diverses et questions

### Approbation du compte rendu du conseil du 28 janvier 2021

Le compte rendu est approuvé.

### Représentants doctorants

Yiyi Xu et Timothée Schmoderer arrivent en fin de leur mandat de deux ans, deux nouveaux représentants doivent donc être élus. Restent élus pour un an Tanguy Gernot (GREYC, Caen, informatique) et Irmand Mikiela (LMAH, Le Havre, mathématiques appliquées).

Pour conserver une représentativité des trois sites, il serait bien qu'au moins un doctorant de Rouen se présente. Aucun candidat n'est déclaré à ce stade. Un second appel sera lancé avant l'été, pour des élections organisées fin août/début septembre par voie électronique.



## Étude des candidats à une allocation RIN

Le pôle SN a obtenu 6 allocations RIN 100 %. Le candidat sur le sujet de Pascal Vanier (IdeclnPa, GREYC) pouvant être financé par une allocation de l'ENS, le premier sujet de la liste complémentaire peut être financé à sa place. Sur les 6 sujets ainsi financés, tous sauf 1 (G2SEYB, LMNO, Eddy Godelle) ont un candidat. Le bureau présente les 5 candidatures. De même, il présente les candidatures sur les deux autres allocations RIN 100 %, obtenues par les pôles CTM et EP2M, avec inscription à l'ED MIIS.

Sur les 5 sujets financés à ce stade par une allocation RIN 50 % confirmée (3 via le pôle SN, 2 via le pôle CTM), seuls 2 sujets ont un candidat. Ces candidatures sont également présentées par le bureau.

Toutes les candidatures présentées sont validées par le conseil. Il s'agit de (candidat, directeur(s), unité de recherche, établissement d'inscription, dispositif, pôle) :

- Majbour, Le Bars, GREYC, UCN, RIN 100, SN
- Menad, Soualmia, LITIS, URN, RIN 100, SN
- Tréton, Alfaro, LMRS, URN, RIN 100, SN
- Leclerc, Gout, LMI, INSAR, RIN 100, SN
- Das, Chahir, GREYC, UCN, RIN 100, SN
- Vaikkathe, Boukachour, LMAH, ULHN, RIN 100, CTM
- Vu, Niamien, IRSEEM, URN, RIN 100, EP2M
- Galli, Hoblos, IRSEEM, URN, RIN 50 (cofinancement CNES), SN
- Penz, Sanlaville, LITIS, ULHN, RIN 50 (cofinancement Le Havre Seine Métropole), CTM

Le bureau rappelle que les autres directeurs :

- Godelle, LMNO, UCN, RIN 100, SN,
- Forcadel, LMI, INSAR, RIN 50 (cofinancement Université Libanaise), SN
- Flament, GREYC, UCN, RIN 50 (cofinancement IMDEA Nanociencia Madrid), SN
- Olivier, LITIS, ULHN, RIN 50 (cofinancement Le Havre Seine Métropole), CTM

doivent trouver un candidat en mesure de commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre (et validé par le bureau de l'ED). Pour les dossiers RIN 100 %, il convient de se désister suffisamment tôt, le cas échéant, pour permettre que le financement soit donné à un projet en liste complémentaire tout en laissant le temps au nouveau directeur de thèse de rechercher un candidat pour la même date limite du 30 novembre.

**N.B. :** Voir le compte rendu du conseil du 4 octobre 2021 pour l'actualisation de ces listes.

## Étude des candidats à une allocation HAISCoDe

Le comité de pilotage du projet HAISCoDe a établi une liste principale de 5 sujets. Quatre de ces sujets ont un candidat ; ces candidats sont présentés, et tous approuvés par le conseil. Il s'agit de (candidat, directeur(s), unité de recherche, établissement d'inscription, pôle) :



- Constum, Paquet, LITIS, URN, SN
- Séraphim, Brun, GREYC, UCN, SN
- Mortelier, Rioult, GREYC, UCN, SN
- Assaker, Heutte, LITIS, URN, SN

Le sujet de Sofiane Ahmed-Ali (IRSEEM, URN, SN) devra être pourvu au plus tard le 31 août 2021, avec un candidat validé par le bureau de l'ED. À défaut, le financement sera accordé au premier sujet de la liste complémentaire.

**N.B. :** Le sujet a été pourvu en août, voir le compte rendu du conseil du 4 octobre 2021.

## Allocations des établissements

Les universités de Caen et Rouen ont à elles deux accordé 8 contrats doctoraux à l'ED, l'INSA de Rouen en a accordé 1 (+ 1 fléché sur la chaire en IA Raimo, pour un sujet porté par Samia Ainouz au LITIS), et l'université du Havre en a accordé 1, fléché sur un sujet de Damien Olivier (LITIS).

Le bureau fait remarquer que le nombre d'allocations espéré cette année de la part de l'INSAR était de 2, ce qui est différent de 1 + 1 fléché. Une information à ce sujet plus en amont, de la part de l'INSAR, aurait été souhaitable.

Les nombres-cibles pour les laboratoires, calculés en fonction du nombre de membres HDR et de l'historique sur le quinquennat (cet historique incluant les allocations RIN 100 % obtenues, mais pas les allocations HAISCoDe, qui ciblent une thématique particulière), sont :

- GREYC : 2,6
- LAC : 0,4
- LITIS : 0,5 INSA / 1,4 URN
- LMI : 0,5
- LMNO : 1,9
- LMRS : 1,6

Toutefois, les membres du LAC n'ayant à ce stade pas d'affectation définie pour le prochain contrat (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle le LAC n'existera plus), ils n'ont pas présenté de candidat à ce concours.

Le bureau propose de discuter d'abord des deux allocations fléchées. Le bureau présente les deux candidats, Paulin Héleine sur le sujet de Damien Olivier et Imane Argui sur le sujet de Samia Ainouz. Les deux candidats sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

Concernant les autres allocations, le bureau présente de même les candidatures (note : Cecilia Zanni-Merk quitte le conseil car elle est concernée par une candidature). De l'avis du bureau, 8 candidats ont un excellent dossier, les autres dossiers étant bons mais en-dessous. La proposition du bureau est ainsi d'allouer



une bourse à ces 8 candidats, et de placer les autres en liste complémentaire. Une discussion s'engage alors sur le fait que la proposition du bureau ne soit pas la même que celle transmise par le LITIS en ce qui concerne ses candidats ; en effet, le bureau considère que le dossier classé 3<sup>e</sup> par le LITIS (2<sup>e</sup> parmi les candidats à une allocation URN, la 1<sup>re</sup> classée étant candidate à une allocation INSAR) est clairement meilleur que les deux autres ; il s'agit là de deux points de vue différents, le bureau fondant son avis exclusivement sur la qualité des candidatures, et le laboratoire prenant en compte également sa politique scientifique (typiquement, un roulement entre les équipes).

Il est possible de respecter les deux points de vue en accordant une allocation aux deux candidats du LITIS à une allocation de l'URN. Toutefois, si les autres propositions du bureau sont respectées, cela revient à accorder 4 bourses à des candidats de l'URN, et 4 à des candidats de l'UCN. Or, les établissements souhaitent, en cette fin de contrat 2017–2022, que 5 allocations soient attribuées à des candidats de l'UCN, et 3 à des candidats de l'URN. Philippe Pareige intervient pour dire que ce n'est a priori pas possible du point de vue de l'URN.

Suite à une longue discussion sur ces deux aspects (respect de la politique des laboratoires vs qualité apparente des candidatures, et nombres d'allocations des deux établissements), un vote est organisé pour décider, parmi les 4 candidats à une allocation de l'URN, les 3 auxquels une allocation serait attribuée. Il est par ailleurs décidé qu'il serait demandé officiellement à l'URN de financer les 4 allocations (pour 4 à l'UCN également).

Enfin, les deux candidatures sur une allocation de l'INSAR sont présentées par le bureau ; celle perçue par le bureau comme excellente est entérinée par le conseil.

À l'issue de ces discussions, il ressort finalement la liste principale suivante (candidat, directeur(s), unité de recherche, établissement d'inscription), liste non classée :

- Correa, Dolabdjian, GREYC, UCN
- Déhais, Bonnet, GREYC, UCN
- Hardy, Tschumperlé, GREYC, UCN
- Durand, Caron, LITIS, URN
- Lu, Portier, LMI, INSAR
- Rotge, El Abdalaoui, LMRS, URN
- Bouley, Landim, LMRS, URN
- Iudica, Nicolle, LMNO, UCN

complétée par

- soit : Berriah, Cretu, GREYC, UCN
- soit : Alencar, Soualmia/Zanni-Merk, LITIS, URN

selon que la demande faite à l'URN serait refusée ou acceptée.

Cette liste est complétée d'une liste complémentaire constituée ainsi :



- Berriah (Cretu, GREYC, UCN) ou Alencar (Soualmia/Zanni-Merk, LITIS, URN) selon la réponse de l'URN, en cas de désistement d'un candidat à l'UCN ou à l'URN
- El Houda Fodil (Vercouter, LITIS, INSAR) en cas de désistement de Lu

Ces listes sont mises au vote (13 pour et 1 abstention).

Le bureau rappelle aux directeurs qu'il importe désormais de compléter et de transmettre au plus vite, avec les doctorants, les documents nécessaires à l'inscription en thèse et à l'établissement du contrat doctoral.

**N.B. :** suite aux désistements de Rotge et Berriah, la question a cessé de se poser (sans qu'il y ait eu de réponse de l'URN) ; voir le compte rendu du conseil du 4 octobre 2021 pour les listes actualisées.

**N.B. :** lors de la discussion, il est apparu qu'attribuer des allocations à 5 candidats de l'URN au lieu de 4 comme demandé, ne constituait pas un « cadeau » à l'URN, mais au contraire revenait à lui demander de financer une allocation qu'elle n'avait pas budgétée (en particulier, cela ne revient pas à dire que l'UCN financerait un doctorant inscrit à l'URN).

## HCÉRES

Suite à la réception du rapport du HCÉRES sur l'école doctorale, le bureau en présente les points saillants, pour discussion.

Le rapport pointe tout d'abord l'insuffisance de formations disciplinaires, un point dont le bureau a tout à fait conscience depuis longtemps. Le bureau rappelle qu'est comptabilisée au titre de la formation disciplinaire, et même encouragée, la participation des doctorants à des écoles thématiques, à des MOOC, à des cours de master 2 (en Normandie ou ailleurs), ou à des formations dispensées par d'autres structures ou organismes (le CRIANN, par exemple). Il informe par ailleurs le conseil qu'un catalogue des cours de M2 dispensés par les établissements de Normandie Université est en cours d'élaboration par les gestionnaires, afin de faciliter l'inscription des doctorants : ce catalogue leur sera envoyé début juillet, il leur sera demandé de manifester leur intention de s'inscrire à tel ou tel cours avant la coupure d'été, et les gestionnaires pourront ainsi contacter les enseignants concernés afin de leur demander leur accord ainsi que les informations précises ; ceci devrait fluidifier le processus, par rapport à une demande générale, en amont, à tous les enseignants de master 2.

Le second point important du rapport du HCÉRES est la suggestion de créer des commissions thématiques, qui aideraient le bureau à prendre les décisions de nature scientifique (par exemple, l'évaluation des sujets de thèses, des candidats, etc.). Une discussion s'engage dans le conseil. Pour Pierre Calka, cela ajouterait de la complexité aux différents processus. Pour Éric Sanlaville, de telles commissions pourraient être consultées en cas de doute par le bureau, mais sinon ne seraient pas utiles. Christophe Rosenberger pense qu'il n'y aurait pas de gain à avoir de telles commissions.



Olivier Ley partage son expérience : dans l'école doctorale MathSTIC (Bretagne Loire), une commission thématique est en charge d'autoriser ou non la soutenance pour les thèses en mathématiques, et désigne par ailleurs les rapporteurs.

Le bureau remercie les membres du conseil pour ces avis, et propose de réfléchir à des propositions, à discuter au prochain conseil.

Enfin, le bureau rend compte des autres points saillants du rapport du HCÉRES :

- Faible suivi de la poursuite de carrière des docteurs
- Organisation multi-site qui complexifie l'organisation des formations et des événements de l'ED
- Les procédures en vigueur dans les établissements ne demandent pas l'avis de l'ED pour autoriser la soutenance, ce qui ne respecte pas l'article 17 de l'arrêté du 25 mai 2016
- L'organisation de plus d'événements favorisant l'insertion professionnelle tels que des présentations d'entreprises, des témoignages d'anciens doctorants, la participation au Forum Emploi Maths, etc., serait bienvenue
- Les doctorants témoignent d'une école doctorale qui est à leur écoute

Bien entendu, le bureau travaille au mieux sur les points qu'il contrôle (en particulier la poursuite de carrière et les événements liés à l'insertion professionnelle).

## Composition du conseil

Le bureau rappelle que le changement de contrat, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, peut être l'occasion pour les laboratoires de désigner de nouveaux représentants au conseil, ou pour les autres membres (BIATSS, extérieurs) de laisser leur place. Personne ne semble souhaiter un changement de la composition du conseil.

Le bureau rappelle toutefois qu'il manque un représentant de l'électronique, alors qu'un tel représentant est prévu dans le règlement intérieur de l'école doctorale, parmi les représentants des unités de recherche. Par ailleurs, il y a un représentant de la « discipline » informatique/traitement du signal et des images/automatique en plus de ce qui est prévu par ce règlement intérieur. Enfin, la situation des membres du LAC n'est toujours pas connue pour le contrat 2022–2027.

Il est convenu que le GREYC étudiera la possibilité de changer l'un de ses représentants, pour un représentant de l'électronique. La question du LAC est reportée au prochain conseil.

## Informations diverses et questions

Florence Fradet, qui était gestionnaire à mi-temps pour les écoles doctorales MIIS et PSIME sur le site du Madrillet, quitte son poste pour un poste à temps plein au CORIA. Le bureau la remercie pour son travail. Un appel à candidatures a été lancé par l'INSAR pour la rentrée.

Les auditions des candidats à une allocation MinMacs auront lieu le 2 juillet, et la sélection dans les jours suivants.



Le bureau rappelle que les rapports annuels et les rapports des comités de suivi doivent parvenir à l'école doctorale avant la coupure d'été ; que les soutenances planifiées en septembre ou octobre doivent être anticipées (constitution et validation du jury) ; et que les doctorants peuvent s'inscrire en 2<sup>e</sup> année de doctorat, sauf avis contraire du directeur (il y aurait alors une discussion avec l'école doctorale) — en d'autres termes, la réinscription en 2<sup>e</sup> année est autorisée par défaut.

Enfin, concernant le projet HAISCoDe, Bruno Zanuttini (porteur du projet) informe le conseil que le comité de pilotage a décidé que l'appel 2022 serait effectué selon le même calendrier que celui des RIN doctorants 100 %, soit un appel à propositions clos en décembre 2021, pour une sélection en février (et donc, en particulier, une sélection sur la base des seuls projets, sans candidats déclarés).

Fin de la réunion. 12 h 00.

Fait à Caen le 6 octobre 2021.

**ECOLE DOCTORALE MIIS**  
Mathématiques, Information,  
Ingénierie des Systèmes  
Le directeur, Bruno ZANUTTINI